

15 avr 2025 -07:00

La Monnaie Royale de Belgique célèbre l'anniversaire du Roi Philippe avec une pièce de 12½ euros en or pur

La Monnaie Royale de Belgique (MRB) émet aujourd'hui sa seule pièce commémorative en or de 2025. Il s'agit d'une pièce de 12½ euros en or pur, entièrement dédiée au 65e anniversaire du Roi Philippe.



La Monnaie Royale de Belgique tient à honorer cet anniversaire. Avec cette unique pièce commémorative belge en or de 2025, elle souhaite exprimer sa gratitude envers le Roi des Belges pour son soutien indéfectible au pays, à son peuple et aux nombreux projets sociaux qu'il a défendus ces dernières années.

Le 15 avril 2025, le Roi Philippe célébrera son 65e anniversaire. Le Roi des Belges, fils aîné du Roi Albert II et de la Reine Paola, a vu le jour le 15 avril 1960. Sa naissance, événement important pour le Royaume à l'époque, marque le début d'une vie qui deviendra par la suite indissociable de l'avenir de la Belgique. Depuis son accession au trône en 2013 en tant que septième Roi des Belges, le Roi Philippe s'est toujours illustré par son humanité et sa détermination, restant proche de son peuple.

Cette nouvelle pièce est frappée dans l'or le plus pur et est de la plus haute qualité « Belle Épreuve ». L'avvers présente le portrait du Roi Philippe, accompagné du chiffre « 65 » à gauche et de son

monogramme au-dessus. Ce design a été réalisé par Iris Bruijns. Elle s'est inspirée d'une photo de Bas Bogaerts pour réaliser le portrait du Roi.

Le revers présente le portrait de Sa Majesté le Roi, la valeur faciale et l'indication trilingue du pays. Il s'agit de la seule pièce d'or de cette année. Cette pièce d'or pur en qualité Belle Épreuve est livrée dans un luxueux écrin avec un certificat d'authenticité numéroté. Elle n'a été tirée qu'à 2 500 exemplaires, ce qui en fait un véritable objet de collection.

La pièce de 12½ euros a cours légal en Belgique et est disponible sur <http://www.piecescommemoratives.be/>.

À propos de la Monnaie Royale de Belgique

La Monnaie Royale de Belgique est responsable de la commande des pièces de monnaie de circulation belges, de la conception, du contrôle de la qualité et de la lutte contre le faux-monnayage. La Monnaie Royale représente également l'État belge au niveau international. Depuis le début de l'année 2018, la frappe et la commercialisation des pièces et des médailles commémoratives ont été attribuées à la Monnaie Royale des Pays-Bas. Le Roi des Belges reste l'autorité émettrice.

Les émissions officielles commandées par la Monnaie Royale de Belgique portent la marque du Commissaire des Monnaies belge, Giovanni Van de Velde, et la marque de la Monnaie Royale des Pays-Bas. La Monnaie Royale des Pays-Bas figure dans le top 5 mondial des fabricants de pièces de circulation, de pièces commémoratives et de pièces de collection.

Les pièces commémoratives belges sont disponibles sur www.piecescommemoratives.be.

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<https://finances.belgium.be/fr>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be